

<https://ugtg.org/spip.php?article1438>



Communiqué du 26 mai 2011 à l'issue des non procès de Charly LENDO et de Tété COUPIN



- Expressions - Communiqués -
Date de mise en ligne jeudi 26 mai 2011

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUE de L'UGTG à l'issue des non procès de Charly LENDO et de Tété COUPIN

Un prévenu n'ayant fait l'objet d'aucune convocation, des chefs d'accusation imprécis et inexacts ne permettant pas à nos camarades et à leurs avocats de préparer leur défense.

Encore une fois, c'est sur la base d'un dossier bâclé, monté à la hâte **an konplosité épi sendika MEDEF a patron a lotel Gwadeloup**, que le procureur s'est présenté à l'audience.

Nous avons tout suite saisi leur objectif : faire condamner Charly LENDO coûte que coûte, même au mépris de la loi. L'avocat du patronat a même affirmé devant le tribunal que Tété COUPIN ne l'intéressait pas et qu'il était là pour Charly LENDO. Le ton était donc donner. Les patrons de l'hôtellerie veulent la tête de Charly.

L'UGTG réaffirme donc qu'il s'agit bien d'un acharnement judiciaire organisé pour nuire à l'UGTG. Toutes ces manoeuvres, ces convocations, ces procès, ont pour but de criminaliser l'action syndicale é dè fin bat épi tout kontestasyon an péyi Gwadeloup.

Devant la mobilisation des travailleurs devant le tribunal et la technicité des avocats de la défense, le tribunal a été contraint d'annuler purement et simplement la procédure. Et le procureur, d'un ton revanchard, promettait de reconvoquer nos camarades. **I swaf yo !**

Ainsi, à quelques jours de son départ définitif de la Guadeloupe, le procureur veut regagner son pays avec un trophée : la tête d'un dirigeant de l'UGTG.

NON. NOU PÉKÉ ASEPTÉ TRIBILASYON É MÉPRI !

Désidéman, yo pati pou nou !

C'est dans ce contexte que Mirlin DAVILE, Dirigeant de l'UGTG est convoqué **le 1ier juin à 08H15 an tribinal a yo**, à la demande de Alain LE FRANC, ancien directeur de la ferme de Campêche qui lui réclame plus de 7000,00 euros dans le cadre de la mobilisation des salariés de la ferme de Campêche.

L'UGTG appelle ses militants et adhérents, les Travailleurs à se mobiliser le MERCREDI 1ier Juin à 08H00 devant le tribunal de Pointe-à-Pitre pour dire :

NON À LA RÉPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINÈL !

NON ... NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ, NOU SÉ PITIT A KONBATAN !!

NON A LA RÉPRESSION

NON AU MÉPRIS

TRAVAYÈ É PÈP GWADLOUP DOUBOUT {} !!

UGTG, 26 Mai 2011